

Séance
extraordinaire
24 mai 2012

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU VINGT-QUATRIÈME (24^{ème}) JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MIL DOUZE (2012) À COMPTER DE 12 HEURES A LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE A MONT-JOLI.

Sont présents :

M. Normand Gagnon, maire suppléant et conseiller du district 2,
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1,
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5,
M. Denis Dubé, conseiller du district 6.

Monsieur le Maire suppléant préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que deux (2) membres du personnel cadre de la Ville, soit messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, ainsi que Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier, y prennent part.

12.05.282

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT ET CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION.

Monsieur le maire suppléant, Normand Gagnon, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal. Tous forment le quorum du conseil municipal malgré les absences motivées de monsieur Jean Bélanger, maire, de monsieur Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4 ainsi que de madame Kédina Fleury-Samson, conseillère du district 3.

12.05.283

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire suppléant et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

3. Désignation d'un représentant de la Ville de Mont-Joli à l'assemblée générale de l'ATR-Gaspésie.
4. Période de questions.
5. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

12.05.284 DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE MONT-JOLI À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ATR-GASPÉSIE

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée générale de l'Association touristique régionale de la Gaspésie aura lieu à la Salle civique de l'Hôtel-de-Ville de Matane le vendredi 25 mai 2012 à 13 heures;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli est membre de l'ATR et doit, à ce titre, désigner un représentant qui pourra exercer son droit de vote à ladite assemblée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de désigner monsieur Normand Gagnon, conseiller du district 2, comme représentant de la Ville de Mont-Joli lors de l'assemblée générale annuelle de l'Association touristique régionale de la Gaspésie qui se tiendra à Matane le 25 mai 2012.

12.05.285 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée

12.05.286 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 12 h 15, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Normand Gagnon
Maire suppléant

Yves Sénéchal
Greffier